

عن عبدالرحمن بن الحارث قال عثمان بن عفان رضي الله
عنه : اجتنبوا الخمر فإنها أم الخبائث

إنه كان رجلٌ ممن خلا قبلكم تعبدَ فَعَلِقَتْهُ امرأةٌ غَوِيَّةٌ
فأرسلت إليه جاريتهَا

فَقَالَتْ لَهُ : إِنَّا نَدْعُوكَ لِلشَّهَادَةِ

فَانْطَلَقَ مَعَ جَارِيَتِهَا كُلَّمَا دَخَلَ بَابًا أَغْلَقَتْهُ دُونَهُ حَتَّى أَفْضَى إِلَى
امْرَأَةٍ وَضِيئَةٍ عِنْدَهَا غَلَامٌ وَبَاطِيَةٌ خَمْرٍ

فَقَالَتْ : إِنِّي وَاللَّهِ مَا دَعَوْتُكَ لِلشَّهَادَةِ وَلَكِنْ دَعَوْتُكَ لَتَقَعَ عَلَيَّ
أَوْ تَشْرَبَ مِنْ هَذِهِ الْخَمْرِ كَأْسًا أَوْ تَقْتُلَ هَذَا الْغَلَامَ

قَالَ : فَاسْقِينِي مِنْ هَذَا الْخَمْرِ كَأْسًا

فَسَقَتْهُ كَأْسًا قَالَ : زِيدُونِي فَلَمْ يَرِمْ حَتَّى وَقَعَ عَلَيْهَا وَقَتَلَ



النفس

فاجتنبوا الخمر فإنه والله لا يجتمع والإيمان أبداً إلا يوشك
أحدهما أن يخرج صاحبه



D'après 'Abder Rahman Ibn Al Harith, 'Othman Ibn 'Affan (qu'Allah l'agrée) a dit: « Ecartez-vous de l'alcool car il est certes la mère de tous les maux ! Il y avait certes un homme parmi ceux qui sont venus avant vous qui était un adorateur et une femme fornicatrice est tombée amoureuse de lui. Elle lui a envoyé sa servante qui lui a dit : Nous t'appelons pour un témoignage. Il est alors parti avec la servante et à chaque fois qu'il passait une porte, elle la fermait après lui. Il est alors arrivé vers une belle femme auprès de qui il y a avait un enfant et un récipient rempli d'une boisson alcoolisée.



Elle a dit : Je jure sur Allah ! Je ne t'ai pas fait venir pour un témoignage mais je t'ai fait venir pour que tu aies un rapport sexuel avec moi ou que tu boives un verre de cette boisson alcoolisée ou bien que tu tues cet enfant.

Il a dit : Sers moi un verre de cette boisson alcoolisée. (1)

Elle lui a donc servi un verre et il a dit : Donnez moi encore de cette boisson !

Et il n' a cessé d'en demander encore et encore jusqu'à ce qu'il ait un rapport sexuel avec la femme et tue l'enfant.

Ecartez-vous de l'alcool car certes, par Allah, la foi et l'alcool ne se rassemblent jamais sans que l'un d'entre-eux ne soit sur le point de faire sortir l'autre ». (2)

(Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°5667 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai (Cheikh Albani)